UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES

ET SOCIALES (FASHS)

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE (DPH)

MEMOIRE DE LICENCE

Thème :

LE POUVOIR ECCLESIASTIQUE ET CIVIL DANS *LEVIATHAN* DE THOMAS HOBBES

Réalisé par :

Pierre Claver GNONLONFOUN

Sous la direction de :

Dr. Paul Christian KITI

Maître-Assistant des Universités du CAMES

Année Académique 2021-2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 6

PREMIERE PARTIE- POURVOIR CIVIL ET SPIRITUEL CHEZ THOMAS HOBBES ……..……8

Chapitre 1- Généralités sur les pouvoirs civil et spirituel……..…….……9

Chapitre 2- Interdépendance et subordination entre les pouvoirs civil et spirituel ……...…..…...16

DEUXIEMME PARTIE – PORTEE ET LIMITES DE LA PENSEE HOBBESIENNE..... 23

Chapitre 3- Portée de la théorie hobbesienne de l'Etat..... 24

Chapitre 4- Analyse critique de la pensée hobbesienne…… …….32

CONCLUSION……..39

A

Mon cher Oncle Basile GNONLONFOUN

Et son épouse Christine NOUWATIN

REMERCIEMENTS

Je tiens à dire toute ma reconnaissance à certaines personnes sans lesquelles ce travail n'aurait connu un aboutissement heureux. J'adresse ainsi mes sincères remerciements à Monsieur Paul Christian KITI, mon directeur de mémoire pour toute sa sollicitude, ses enseignements et conseils.

Je voudrais également remercier tous les enseignants du Département de Philosophie (DP) qui ont guidé mes pas tout au long de mon cursus universitaire.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit de :

- Mon père Célestin GNONLONFOUN et ma mère Mondoukpè HOUESSOU pour leur affection et leur soutien constant ;

- Mes amis Fidèle AGBODJOGBE, Valentin ADJAKA et Gérard ABALLO pour leur soutien.

Que tous ceux avec qui j'ai échangé dans le cadre de ce travail reçoivent ici l'expression de ma plus grande reconnaissance.

Résumé

Pour mettre fin aux guerres intestines qui secouait le monde et notamment l'Europe de l'époque, Thomas Hobbes, dans *Le Léviathan* accorde toute la souveraineté et toute l'autorité suprême au pouvoir politique, c'est-à-dire civil et subordonne l'autorité religieuse ou spirituelle au pouvoir politique. Mais si ce nouveau système politique que propose le philosophe anglais permet de régler un problème, il en crée un autre. Nous avons montré ici qu'en mettant le pouvoir spirituel sous la coupole du civil, Hobbes initie du coup le nihilisme fondamental, l'athéisme des hommes qui parcourt le monde d'aujourd'hui et surtout le monde européen. Pour régler ce problème, il faut donc parvenir à associer le religieux au politique.

Mots clés : Politique – Etat – Eglise – Peuple - Pouvoir

Abstract

To put an end to the internal wars which shook the world and in particular the Europe of the time, Hobbes, in the Leviathan, grants all the sovereignty, the supreme authority to the political power. But if this new political system proposed by the English philosopher makes it possible to solve one problem, it creates another. We have shown here that by putting spiritual power under the dome of the civilian, Hobbes suddenly initiated the era of fundamental nihilism, the atheism of man which will follow in the world and especially in the European world. To solve this problem, we must succeed in associating religion with politics.

Keywords: Politic – State – Church – People - Power

INTRODUCTION

Aristote disait que « *L'homme est par nature un animal politique* »[1] ; ce qui veut dire que l'homme vit nécessairement en société ; il vit avec ses semblables. Il ne peut vivre hors de la société qui est ainsi vitale pour lui. Or aussi nécessaire que soit la société pour l'homme, son organisation ne va pas de soi. Une vie sociale paisible et harmonieuse suppose des règles qui assurent le fonctionnement de la société et s'imposent aux individus. Elle demande notamment une organisation sociale qui exige le partage de pouvoir entre dirigeants et dirigés, Etat et citoyens, ou encore entre autorités politiques et autorités spirituelles. Dans un ouvrage assez révolutionnaire pour son époque intitulé *Le Léviathan*, Thomas Hobbes, un philosophe et homme politique anglais déclare à ce propos que :

> …le pouvoir civil est assujetti au pouvoir spirituel ; celui qui a le pouvoir spirituel supérieur a donc le droit de commander aux princes temporels et de disposer de leurs possessions temporelles (668) en vue du spirituel. En ce qui concerne la distinction du temporel et du spirituel, examinons en quel sens on peut dire intelligemment (669) que le pouvoir civil ou temporel est assujetti au spirituel[2].

Il s'ensuit donc que, selon Hobbes, il existe deux types de pouvoir sur lesquels repose toute l'organisation sociale : le pouvoir civil et le pouvoir spirituel. Si le pouvoir civil est temporel, le spirituel par contre est intemporel. Selon Hobbes, c'est l'intemporel qui devrait commander le temporel. Dès lors, on se demande pourquoi le pouvoir civil devrait-il être assujetti au pouvoir spirituel ? C'est pour répondre à cette question et d'autres du genre que nous

[1]- Aristote, *Les Politiques*, Paris, Vrin, 1966, p. 90.
[2]- Thomas Hobbes, *Le Léviathan*, trad. de François Tricaud, Paris, éd. Sirey, 1971, p. 596.

avons choisi de travailler sur le thème suivant **:** Le pouvoir ecclésiastique et civil dans *Le Léviathan* de thomas Hobbes**.**

En quoi consiste les pouvoirs ecclésiastique et civil dans *Le Léviathan* de Thomas Hobbes ? Quelle critique pourrait-on faire de cette pensée hobbesienne ? Et enfin, quels sont les mérites possibles de cette pensée ? Voilà un certain nombre de préoccupations auxquelles a essayé de trouver réponse ce travail qui comporte deux grandes parties et chacune comportant à son tour deux chapitres.

La première partie est consacrée à une analyse approfondie des pouvoirs civil et spirituel chez Thomas Hobbes et la deuxième est consacrée à la portée de la pensée hobbesienne et à une analyse critique de cette pensée.

PREMIERE PARTIE

POUVOIR CIVIL ET POUVOIR ECCLESIASTIQUE CHEZ THOMAS HOBBES

CHAPITRE 1- GENERALITES SUR LES POUVOIRS POLITIQUE ET SPIRITUEL OU ECCLESIASTIQUE

Avant d'aller plus loin dans ce travail, nous nous proposons ici de revenir sur certains concepts, afin de clarifier leur sens réel dans le cadre de ce travail. Ceci a pour grand intérêt d'éviter les mauvaises compréhensions et interprétations que pourrait subir notre travail.

1-1- Pouvoir politique ou civil

Le pouvoir ou l'autorité politique, c'est ce qui touche au gouvernement, à l'Etat par opposition à d'autres formes de vie sociale. La philosophie politique par exemple a pour but l'analyse des différentes formes de pouvoir, et des relations entre ces derniers et les citoyens. Elle étudie des systèmes de gouvernement ou de manière plus restreinte la défense d'une conception particulière de l'histoire et de l'Etat comme c'est le cas dans le marxisme. La politique se définit comme la science ou l'acte de gouverner mais aussi l'action elle-même lorsqu'elle vise en particulier la conquête du pouvoir. Platon la définissait comme l'art de la bonne gestion de la cité[3].

Le pouvoir politique se dit de la capacité légale ou morale d'agir, d'organiser la société, de gouverner les hommes. C'est l'exercice d'une autorité ou institution exerçant cette autorité au nom des hommes et pour les hommes. Le pouvoir politique ici, c'est donc celui qui est relatif à la société et à son gouvernement. Ce qui est civil en effet est relatif à l'Etat, aux citoyens, aux rapports entre les citoyens. L'Etat civil concerne ce qui n'est ni militaire ni

[3] - Platon, *La République,* trad. de Baccou, Paris, GF-Flammarion, 1966, p. 135.

religieux ou ecclésiastique. C'est ce qui concerne la vie collective de l'ensemble des citoyens.

1-2- Autorité ecclésiastique ou spirituelle

Le spirituel, c'est tout ce qui a rapport à l'esprit et à la transcendance. En effet, le mot spiritualité vient du latin « *spiritualitas* ». On peut dire que la spiritualité est la qualité de ce qui est de l'ordre de l'esprit[4]. C'est ce qui a rapport à la vie spirituelle, c'est-à-dire ce qui a rapport à la vie de l'âme. Mais la spiritualité, c'est aussi ce qui est de la relation des hommes à l'esprit, des hommes à Dieu.

Le spiritualisme platonicien ou cartésien est la doctrine de Platon ou de Descartes qui considère comme deux substances distinctes la matière et l'esprit et proclame la supériorité de ce dernier sur le premier. Selon la théorie de ces philosophes, l'esprit est donc supérieur à la matière. Et c'est l'esprit qui met en mouvement la matière, c'est-à-dire le corps. Peut-on en déduire ainsi que l'esprit a de droit ou possède toute autorité sur le corps ?

Le spiritisme par exemple, c'est la doctrine philosophique, mystique ou magico-religieuse qui affirme la survivance de l'esprit après la mort et admet la possibilité de communication entre les vivants et les esprits des défunts. La spiritualité apparaît ainsi donc comme ce qui regarde les religions parmi lesquelles on peut citer les deux grandes religions monothéistes que sont le christianisme et l'islamisme. Lorsqu'on parle ici donc du pouvoir spirituel, c'est pour désigner l'autorité ecclésiastique, c'est-à-dire ce qui a rapport au clergé, à l'organisation cléricale de l'église. Le spirituel est ce qui relie l'homme à Dieu, aux esprits, c'est-à-dire au monde métaphysique ; le monde au-delà de la physique, au-delà du visible.

[4] - *Dictionnaire universel*, Paris, 3e éd. Hachette Edicef, 1995, p. 1139.

Dans la société, il a toujours eu une cohabitation entre les deux types de pouvoir car le physique ne va pas sans le spirituel. Selon Platon, nous sommes des plantes céleste et non terrestre[5]. C'est dire donc qu'au-delà de notre aspect physique visible dont nous faisons l'expérience au quotidien, l'homme a un aspect métaphysique et selon les spiritualistes, cet aspect métaphysique de l'homme est plus important que son aspect physique. Car c'est cet aspect métaphysique qui commande et dirige le physique. Quels sont dès lors les origines et le fondement des deux types de pouvoir ?

1-3- Origine et fondement des pouvoirs spirituel et politique

1-3-1- Le pouvoir spirituel

Chez les peuples primitifs, les pouvoirs ou autorités spirituelles et politiques ou civile étaient généralement concentrés dans les mains du seul sage du village. Les deux types de pouvoirs étaient donc confondus dans ces sociétés dans lesquelles les hommes vivaient encore de façon primitive. Dans ces types de sociétés on ne devient pas sage et autorité grâce à des gymnastiques politiques et autres jeux de couloir. On devient sage du village parce qu'on a pu démontrer à plusieurs reprises et à plusieurs occasions son autorité spirituelle, c'est-à-dire sa capacité à résoudre certains problèmes de sa communauté notamment les problèmes réputés d'ordre spirituel. On devient chef ou autorité dans ces contrés par la force des choses, par voie de fait. Ainsi donc c'est l'autorité spirituelle qui octroie le pouvoir politique chez les sociétés primitives.

En effet, si l'autorité civile ou politique est dite temporelle à cause du caractère éphémère et fini de ce type de pouvoir qui peut prendre fin à tout moment, le pouvoir spirituel par contre est intemporel car c'est un pouvoir divin. Or, Dieu n'ayant ni commencement ni fin, le pouvoir qu'il accorde est aussi

[5] - Platon, « Phédon », In *Apologie de Socrate, Criton, Phédon*, trad. Luc Brisson, Paris, Livre de Poche, 2017, p. 187.

éternel que lui-même. Aussi, le pouvoir temporel a trait à l'autorité civile et le pouvoir spirituel concerne l'autorité spirituelle. Les deux formes d'autorité étaient confondues au départ. L'Etat n'apparaît en effet qu'avec l'émergence d'un organe de pouvoir politique séparé de la société, distinct du corps social.

Aussi était-il réparti dans l'Occident Chrétien, le pouvoir entre autorités *temporelles* (civile) et autorités *spirituelles* (ecclésiastique). A l'Eglise était reconnu un pouvoir spirituel ou ecclésiastique exercé sur les âmes, concernant le salut à travers la définition et le maintien du dogme dans le cadre de la religion. Aux souverains et aux pouvoirs civils était reconnu le pouvoir temporel, restreint aux affaires humaines et à l'ordre social, et est exercé sur les corps et sur les biens. Est donc spirituel ou ecclésiastique, tout ce qui se rapporte à l'Eglise. Le pouvoir ecclésiastique est le pouvoir de gouvernement reçu d'une institution divine par les élus de Dieu afin de gérer au mieux l'Eglise de Dieu. C'est encore un office ou une charge religieuse constituée de façon stable par disposition divine pour être exercée en vue d'une fin spirituelle.

Thomas Hobbes, montre que depuis l'ascension du Christ, le pouvoir ecclésiastique résidait dans les mains des apôtres et après eux, dans les mains des hommes qu'ils avaient investi à la charge de prêcher l'évangile, de convertir les hommes au Christianisme et de conduire les convertis dans la voie du salut. Ainsi de suite, le saint esprit, l'esprit de Dieu était donné à ceux que les apôtres investissaient à la fonction du ministre de Dieu pour travailler à la grandeur de son royaume. Le pouvoir ecclésiastique résidait dès lors, au temps où il n'existait pas de république chrétienne, en ceux qui l'avaient reçu des Apôtres par transmission successive de l'imposition des mains. En claire, Hobbes définit le pouvoir ecclésiastique comme le Saint Esprit envoyé par Dieu et, selon lui, ce pouvoir que les ecclésiastiques ont reçu n'est que celui d'enseigner.

Veut-il ainsi nier aux autorités religieuses le droit de gouvernance politique ? Cette précision que les ecclésiastiques n'ont normalement reçu que le pouvoir

d'enseigner et ce pouvoir, ils l'ont reçu de Dieu montre déjà clairement que Thomas Hobbes est en train d'écarter les religieux de la gestion des affaires politiques. Nous allons y revenir plus tard mais on peut déjà commencer à se poser la question de savoir les raisons qui peuvent pousser le philosophe anglais à chercher à écarter les religieux de la gestion des affaires politiques. Mais pour l'heure, nous allons voir ce que c'est que le pouvoir civil ou l'autorité politique à proprement parler.

1-3-2- Le pouvoir civil

Pour bien appréhender les fondements du pouvoir civil, Thomas Hobbes part de l'état de nature. Aussi, estime-t-il qu'à l'état de nature, l'homme avait droit à toute chose. Il était donc libre de faire tout ce qu'il veut, comme il veut et où il le veut comme sa conscience le lui exigerait. Hobbes pense que cette forme de liberté qui permet d'agir sans aucune contrainte, que Rousseau dénommera d'ailleurs plus tard « la liberté naturelle »[6] pose problème à la société comme il l'affirme ici :

> Cette liberté qu'à chacun d'user comme il le veut de son pouvoir propre, pour la préservation de sa propre nature, autrement dit, de sa propre vie, et en conséquence de faire tout ce qu'il considèrera, selon son jugement et sa raison propre, comme le moyen le mieux adapté à cette fin[7].

Pour Hobbes, cette forme de liberté que les hommes avaient à l'Etat de nature ne peut entrainer que conflits et malentendus. L'état de nature est un Etat dans lequel il y avait la guerre de tous contre tous. Car chacun voulant faire ce qui lui plaît fait toujours ce qui déplaît aux autres.

[6] - Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, GF-Flammarion, 2012, p. 57.
[7] - Thomas Hobbes, *Op Cit*, p. 128.

Ce qui peut garantir la paix, l'harmonie et la stabilité dans la société selon Hobbes, c'est l'organisation de cette dernière en un Etat fort mais surtout qui inspire la peur et dont le chef serait à l'image du grand Léviathan. L'état de nature étant un état dans lequel les uns ne témoignent d'aucune crainte, d'aucune peur à l'égard de ses semblables si ce n'est qu'à l'égard du plus fort, c'est donc ce dernier qui a tous les droits. Et il n'y a dans un pareil Etat aucune autre force pour contrôler et restreindre ce droit de nature dont l'homme fait usage.

Aussi, Hobbes pense-t-il qu'il est d'une nécessité impérieuse de mettre en place un pouvoir à travers un contrat, c'est-à-dire la transmission mutuelle de droit, à une force ou une puissance encore plus puissante que toute puissance individuelle qu'il pourrait avoir dans la société. Car déclare-t-il : *« si aucun pouvoir n'a été institué ou qu'il ne soit assez grand pour assurer notre sécurité, tout homme se reposera sur sa force et sur son habileté pour se garantir contre les autres »*[8].

Il s'ensuit donc que pour Hobbes, il faut nécessairement l'instauration d'une puissance coercitive qui va permettre à l'homme de migrer de l'état de nature à l'état civil. En claire, ce corps social qui va naître aura pour objectif d'assurer la sécurité des contractants, la justice et donc la paix. Le pouvoir civil est donc né du contrat social. Le pouvoir civil est le pouvoir de souveraineté conçu après le contrat social entre individus. C'est encore ce pouvoir reçu du peuple par le souverain afin d'assurer la bonne gestion de la cité suivant les règles du contrat. C'est le pouvoir appartenant à une société donnée et ayant à sa tête un souverain. Selon Hobbes, le dépositaire de ce pouvoir est appelé souverain et l'on dit qu'il possède le pouvoir souverain.

Comme on peut bien le constater, Thomas Hobbes établit un distinguo clair entre le pouvoir politique ou civil et le pouvoir spirituel ou religieux. Il

[8] - *Ibid*, p. 173.

établit également le champ d'exercice de chaque type d'autorité car l'histoire nous montre déjà à suffisance les problèmes qui naissent de la cohabitation entre les deux types de pouvoir dans toutes les sociétés et notamment dans les sociétés européennes de l'époque.

Il se pose souvent et avec acuité le problème de l'interdépendance entre les pouvoirs civil et spirituel. Quel est le lien entre les deux types de pouvoir ? L'un des deux pouvoirs doit-il être subordonné à l'autre pour qu'il n'y ait pas de conflit dans la société ? Si oui, entre le pouvoir civil et le pouvoir spirituel lequel doit être subordonné à l'autre ? C'est ce que nous essaierons de voir dans le deuxième chapitre de ce travail.

CHAPITRE 2- INTERDEPENDANCE ET SUBORDINATION ENTRE LES POUVOIRS CIVIL ET SPIRITUEL

La cohabitation entre les pouvoirs civil et spirituel ou ecclésiastique n'est pas toujours facile. C'est pour cela que nous nous proposons dans ce chapitre d'étudier les liens nécessaires entre les deux types de pouvoir qui permettent une vie sociale paisible et harmonieuse.

2-1- Lien entre pouvoir civil et pouvoir spirituel

En vérité, le pouvoir est toujours d'essence divine et humaine car tout pouvoir vient de Dieu et toutefois, ce sont les hommes qui l'exercent. Il serait peu plaisant de donner le lien existant entre les deux pouvoirs sans partir de leur commencement. Dans son ouvrage intitulé *Traité Théologico-politique*, Baruch Spinoza fait savoir que le peuple hébreu, après leur sortie d'Egypte était libre et n'était sous la loi d'aucune nation[9]. C'est de là qu'ils ont promis en toute sincérité remettre leur droit naturel dans les mains de Dieu lui-même. De telle sorte que : « *Celui qui renonçait à la religion cessait d'être citoyen* »[10]. Et donc, entre le droit civil et religieux, il n'y avait pas de différence. Les hébreux n'avaient que Dieu pour Roi et même pour les guerres, ils ne combattaient que pour Dieu et surtout pour sa gloire.

Mais Dieu n'étant pas physiquement présent, pourrait-il en réalité être souverain d'un peuple physique ? C'est peut-être pour pallier ce problème que Dieu, selon la tradition hébraïque, a désigné Moïse non seulement pour assurer l'intermédiaire entre Lui et son peuple mais surtout pour Le représenter[11]. Nous n'allons pas dire ici si Dieu a choisi Moïse pour être souverain civil ou pour une mission religieuse. Mais tout ce que nous savons est qu'il avait, en tant que

[9] - Baruch de Spinoza, *Traité Théologico-politique*, trad. de Jacqueline Lagrée et Pierre François Moreau, Paris, P.U.F., 2016, p. 272.
[10] - *Ibid*, p. 273.
[11] - Exode 3, 10

représentant de Dieu sur terre, toutes les charges. Il était sans doute donc à la fois souverain civil et le chef spirituel et avait les deux pouvoirs (civil et ecclésiastique).

On peut ainsi déduire que Moïse était le seul en qui étaient présent les deux pouvoirs. Même après la mort de Moïse, le gouvernement était théocratique puisque le siège de l'Etat était un temple, tous les membres de tous tributs devraient jurer fidélité à Dieu, le commandant de l'armée était désigné au cas de besoin par Dieu (Gédéon, Samson, Samuel …). Même au moment où les Juges dirigeaient le peuple hébreu, Dieu, pour parler ou faire des recommandations aux rois, passait par les prophètes parce que : *« Lorsque les enfants d'Israël crièrent à l'Eternel au sujet de Madian, l'Eternel envoya un prophète aux enfants d'Israël* »[12].

Aussi, même après que les enfants d'Israël eurent réclamé un roi d'eux-même et l'ait eu, l'interaction entre les deux pouvoirs n'a pas cessé d'exister ; puisque Dieu ne parlait aux rois que par l'intermédiaire de ses prophètes. Comme par exemple David qui a reçu la visite de Gad le prophète qui était au même moment le voyant de David quand la colère de Dieu s'est abattue à nouveau sur le peuple d'Israël. Nous pouvons constater sans grand effort à ce niveau que le pouvoir civil a visiblement pris le dessus sur le pouvoir ecclésiastique mais, les deux continuent d'exister ensemble l'un à côté de l'autre.

Dans l'Empire Byzantin en effet, les rapports entre l'Eglise et l'Etat découlaient de la conception que se faisaient les Byzantins de leur empire, Ils se disent que leur empire serait une reproduction du royaume des cieux sur terre. Eglise et Etat n'étant que les deux faces, c'est-à-dire le recto et le verso d'une même médaille, l'empereur représentant de Dieu sur la terre, exerçait un pouvoir absolu et sans partage et l'un de ses premiers devoirs était de faire respecter

[12] - Juges 6, 7 - 8.

l'orthodoxie. Il en résulte des rapports souvent tendus avec les papes qui, après la chute de l'Empire romain d'Occident, cessèrent de soumettre leur nomination à la ratification impériale et, devenus puissance politique aussi bien que spirituelle. Les rapports entre l'Église et l'État ont évolué et traduisirent dès lors les relations personnelles entre l'empereur, dont l'un des titres est celui de protecteur de l'Église, et le patriarche de Constantinople.

2-2- Immixtion de l'autorité spirituelle dans le pouvoir civil ou du civil dans le spirituel

A titre d'exemple d'élu de Dieu, nous pouvons citer l'empereur de Constantinople qui se considérait supérieur au patriarche qu'il nommait et révoquait à sa guise. Cet état de chose permet d'éviter que l'autorité religieuse puisse insérer d'autres doctrines qui iraient contre le pouvoir du souverain civil et qui favoriseraient des troubles civiles.

Cette situation ne va changer qu'avec l'arrivée de deux patriarches à la personnalité particulièrement forte : il s'agit de Photios (patriarche de décembre 858 à novembre 867, puis du 26 octobre 877 au 29 septembre 886) et Michel Cérulaire (patriarche 1043 - 1058) qui étaient parvenus à mieux délimiter la juridiction spirituelle et la juridiction temporelle.

Pour les Byzantins, l'Etat et l'Eglise, gouvernés par l'empereur et le patriarche, constituaient les deux aspects d'un même pouvoir, le premier régnant sur les corps, le deuxième sur les âmes ; de l'harmonie entre l'un et l'autre découlait la prospérité de l'empire. Élu de Dieu à qui seul il rendait compte, l'empereur était aussi l'égal des apôtres et son premier devoir était de propager la foi. Cette fonction religieuse des empereurs byzantins perpétuait celle qu'avaient exercée jusqu'à Gratien les empereurs romains, grands pontifes, présidant le collège des prêtres.

L'empereur lui-même était vu à l'instar de David et de Melchisédech dans la Bible comme un « roi-prêtre ». Ainsi, les empereurs pouvaient convoquer les premiers conciles œcuméniques et peuvent fixer l'ordre du jour. Ils président les séances d'ouverture et de clôture et se faisaient représenter par de hauts fonctionnaires lorsque les débats n'avaient pas de conséquences politiques. Néanmoins, certains empereurs n'hésiteront pas à intervenir dans la définition même des dogmes lorsque ceux-ci risquaient d'avoir des répercussions sur l'unité de l'empire, soit en imposant leur arbitrage entre deux factions (Constantin dans les questions donatiste et arienne), soit en tranchant certaines questions de leur propre autorité[13]. Il leur appartiendra ensuite de mettre en application les décisions et de poursuivre les hérétiques[14].

L'empereur était vu comme le gardien de l'unité politique et religieuse de l'empire. Dans ce cadre, par l'édit[15] de Milan en 313, Constantin Ier avait permis la pratique de la religion chrétienne sans pour autant placer celle-ci au-dessus des autres religions. Mais en ce moment, les chrétiens ne représentaient qu'environ 1/7 (un-septième) de la population de l'empire et étaient pratiquement absents de l'armée, pilier du pouvoir impérial. Or c'est de l'armée que les rois, les empereurs avaient peur et c'est l'armée qu'ils cherchaient à contrôler en premier afin de conserver leur pouvoir et de contrôler leur peuple. Ensuite par l'édit de Thessalonique en 380, Théodose Ier fit du christianisme la seule religion autorisée de l'État. Un décret impérial, datant de 388 et plus tard incorporé dans le *Codex Justinianus*, ordonna à la population de l'empire « de prendre le nom de chrétiens catholiques », considérant tous ceux qui ne se

[13] - John Boardman, « Encyclique de Basiliscus », in *The Cambridge Ancient History*, Cambridge University Press, 1982.

[14] - Henotikon de Zenon est un formulaire rédigé en 482 par Acae de Constantinople, Patriarche de Constantinople à la demande de l'Empereur d'Orient Zénon pour mettre un terme aux controverses christologiques entre chalcédoniens et monophysistes. Voir Georges Minois*, Histoire du Moyen-Age*, Perrin, 2019.

[15] - Edit : acte législatif, soumis et prononcé par un souverain, sur un sujet ou un objet caractéristique ou valable pour une seule région.

pliaient pas à cet édit comme des « personnes égarées et stupides », adeptes de « dogmes hérétiques ».

Dans sa Novelle 6 en 535, Justinien affirmait que Dieu avait donné aux hommes le Sacerdoce et l'Empire, le premier ayant charge des questions spirituelles, le second des questions temporelles. Le pouvoir spirituel faisait encore marche ensemble avec le pouvoir civil si ce n'est carrément même pour se confondre.

Toutefois, le patriarche Photios, sentant certainement l'imminence d'un conflit entre l'église et le pouvoir civil, va être le tout premier à tenter de définir les frontières entre les deux domaines du religieux et du civil et les relations que devaient entretenir ces deux pouvoirs. Dans l'Eisagogè[16], rédigé vers 880 pour servir d'introduction au recueil de lois appelé « Basiliques », les titres II et III décrivent respectivement les pouvoirs de l'empereur et du patriarche, tout en mettant l'accent sur l'harmonie devant régner entre eux.

C'est ainsi que Léon VI (886 - 912) obtient dès son arrivée au pouvoir la démission de Photios. Tout état de chose qui témoigne bien du manque d'harmonie qui régnait constamment entre les deux pouvoirs. En effet, même si l'empereur était soumis comme tous les autres fidèles à l'autorité spirituelle de l'Église, il avait l'immense avantage de choisir, du moins d'opposer son veto à l'élection d'un patriarche qui risquait de lui déplaire. Comme on peut le lire dans le *Livre des Cérémonies*, le choix du patriarche relevait de l'assemblée des métropolites (le synode) qui présentait trois noms à l'empereur lequel proclamait l'heureux élu. Ici se trouve la vraie immixtion du civil dans le religieux.

Si aucun de ces noms ne lui convenait, il était libre d'en présenter un quatrième aux métropolites. Dans l'histoire, il est arrivé même que certains empereurs imposent leur choix sans autre formalité. On peut citer le cas

[16] - Eisiagogè : code de loi promulgué en 886 sous l'Empereur Basile 1er (867-912), publié par Alexandre Kazhdan, Dictionary of Byzantium, New York et Osford University Press, 1991.

d'Alexis le Studite que Basile II désigna sur son lit de mort. La nomination officielle d'un nouveau patriarche avait lieu au Grand Palais lors d'une cérémonie à laquelle assistait le Sénat, les métropolites et d'autres ecclésiastiques. L'empereur lisait alors la formule : « *La grâce divine ainsi que notre pouvoir qui en dérive, promeuvent le très pieux Photios comme patriarche de Constantinople* ». Ce n'est que le dimanche suivant que la consécration du nouveau patriarche avait lieu à Sainte-Sophie, également en présence du souverain.

De façon générale, comme nous le disions déjà plus haut, l'harmonie ne régnera entre l'empereur et le patriarche que si celui-ci a de la déférence respectueuse à l'avis du souverain. A cette époque, le pape avec l'appui de l'empereur envoie des missionnaires, notamment dans les îles britanniques ainsi que dans l'est et le nord de l'Europe, afin d'évangéliser les populations païennes. Ainsi, il ne peut avoir confrontation que soit en raison de la forte personnalité du patriarche devant un empereur faible, comme Photios et Michel Cérulaire, soit que l'empereur se soit éloigné de l'orthodoxie, soit qu'il ait péché contre la morale. En ce sens Gracian disait qu'en matière de religion, gardons les yeux grands ouverts car les rapports entre le politique et le religieux se trouvent entremêlés depuis des temps immémoriaux[17].

Avant l'aube de l'époque moderne, l'église dominait l'Etat. Mais il faut dire que si à l'époque médiévale le pouvoir civil était au service de celui spirituel, à l'époque moderne, c'est plutôt l'église qui passe au service de l'Etat et sert d'instrument à sa politique. Comme on peut le lire chez Calvin[18], en Europe à l'époque moderne, il est donné à l'Etat le droit d'organiser l'église et d'assurer que la « pure doctrine » est suivie et que les principes de la morale chrétienne sont dûment respectés. Ceci permet le meilleur contrôle du peuple par

[17] - Baltazar Gracian, *Le Criticon* (1), Paris, Allia, 1998.
[18] - Jean Calvin, *Institution de la religion chrétienne*, trad. de Jean Calvin, Paris, éd. Labor et Fides, 1957.

la méthode douce car le peuple ne s'aperçoit souvent pas de la supercherie. Le peuple ne voit pas souvent les manipulations qui peuvent venir de l'église ou de la mosquée.

Au total, il y a toujours eu, au vu de l'histoire, dans un premier temps une subordination du civil au religieux. Mais Thomas Hobbes en proposant un système politique contraire qui voudrait bien subordonner le religieux au politique ne crée –t-il pas un autre problème ? Quelle sont la portée et les limites de cette philosophie hobbesienne ? C'est ce que nous allons essayer de voir dans la deuxième partie de ce travail.

DEUXIEME PARTIE

PORTEE ET LIMITES DE LA PENSEE HOBBESIENNE

CHAPITRE 3- PORTEE DE LA THEORIE HOBBESIENNE DE L'ETAT

3-1- Hobbes et la problématique de la séparation des deux pouvoirs

Au regard des multiples conflits qu'entraine la cohabitation entre les autorité politique et spirituelle ou religieuses, au regard de tout ce qui s'est passé dans l'histoire, Hobbes étudie l'essence des deux types de pouvoir pour en tirer la conclusion qui s'impose pour une cohabitation pacifique des deux autorités et ipso facto bâtir des sociétés de paix, un monde dans lequel il fait bon vivre chacun et pour tous. On ne peut ainsi donc aborder la position hobbesienne de la religion sans parler du contexte de parution de son ouvrage *Le Léviathan.* Hobbes lui-même avoue avoir écrit cet ouvrage afin de mettre fin aux guerres intestines auxquelles les ministres du culte ont contribué par leurs enseignements et leurs écrits.

En 1651, lorsqu'apparaît en effet *Le Léviathan* à Londres, la vie politique de ce pays était en plein bouleversement. Le roi Charles 1er fut destitué en 1646 et exécuté sur ordre de Cromwell en 1649. Il régna ainsi un climat de terreur et de dictature qui dura jusqu'en 1659. Les guerres civiles de 1642 au 1651 ont donc précipité la parution de *Le Léviathan*, où Hobbes expose la doctrine politique de sa philosophie, avant la partie physique exposée dans le *De Corpore*[19] en 1655 qui aurait dû logiquement précéder le *Léviathan*. Hobbes consacre la troisième partie de son ouvrage sur le rôle de l'Eglise dans l'Etat afin de limiter au mieux les champs d'action de l'Eglise pour éviter les troubles civiles. Ainsi Hobbes affirme :

> Mais après que cette doctrine, que l'Eglise actuellement militante serait le royaume de Dieu dont parle l'Ancien et le Nouveau testaments eut été reçue dans le monde, l'ambition et l'intrigue en vue d'acquérir les fonctions attachées à une telle Eglise (en particulier cette haute fonction de lieutenant du Christ), ainsi que la pompe de ceux qui y obtenaient les

[19] - Thomas Hobbes, *De Corpore, Sensation et expérience*, trad. d'Arnaud Milanese, Paris, ELLIPSES, 2004.

> principales charges publiques, devinrent par degrés si manifeste que ces hommes cessèrent d'être objet du respect intime dû à la fonction pastorale, à tel point qu'il ne manqua plus aux plus sages de ceux qui avaient quelque pouvoir dans l'Etat civil que d'être couverts par l'autorité de leurs princes pour leur refuser à l'avenir toute obéissance[20].

Hobbes montre ici qu'investis du pouvoir de Dieu les autorités religieuses se voient supérieurs aux pouvoirs politiques et cherchent à exercer leurs autorités sur ces derniers. C'est cet état de chose qui crée des troubles qui sont principalement causées par l'usurpation du pouvoir ecclésiastique qui vient elle-même de la mauvaise interprétation des Ecritures qui sont les armes destructives de l'Etat.

Pour le philosophe anglais, le pouvoir de l'Eglise doit être subordonné à l'Etat. Car il ne saurait y avoir qu'un seul souverain dans un Etat. Le risque de conflits permanents et de guerres intestine étant très élevé dans un Etat où cohabitent les deux pouvoirs, Hobbes rejette catégoriquement la religion catholique et le pouvoir qu'elle accorde au pape. Car pour lui, la papauté n'apparaît que comme une prétendue réplique du royaume des cieux sur la terre. Voici ce qu'il déclare à ce propos :

> Et si l'on considère l'origine de ce grand empire ecclésiastique, on s'apercevra aisément que la papauté n'est rien d'autre que le spectre (Ghost) du défunt Empire romain, assis couronné sur sa tombe, car c'est ainsi que la papauté a surgi soudainement des ruines de ce pouvoir païen[21].

Hobbes fait le constat que l'Eglise est bâtie sur les ruines de l'empire romain en déclin. Ainsi la papauté elle-même ou du moins l'autorité ecclésiastique ne s'inspire que de pouvoir civil despotique.

[20]- Thomas Hobbes, *Op Cit*., p. 707.
[21] - *Idem*

D'entrée de jeu, il s'attaque particulièrement à l'argumentation développée par le cardinal Bellarmin dans son ouvrage *Disputationes de Controversis*[22] visant à établir l'autorité du pape sur le pouvoir civil. Pour Hobbes, le fondement même de son argumentation doit être rejeté puisque le pouvoir qu'il tente de rétablir dans le droit du pape ne lui revient pas de droit :

> En outre, le pouvoir d'un pasteur n'a rien à avoir (à moins qu'il ne détienne la souveraineté civile) avec la question de savoir quelle forme de gouvernement est la meilleure. En effet, la vocation des pasteurs n'est pas de gouverner les hommes par les commandements, mais les persuader par des arguments, et de leur laisser le soin d'examiner s'ils embrasseront ou rejetteront la doctrine enseignée[23].

Comme il le dit clairement ici, le pasteur n'a pas reçu pour autorité de diriger politiquement la société mais d'enseigner la doctrine de l'Eglise et de laisser le choix aux hommes d'accepter le dogme ecclésiastique ou de le refuser. Les citoyens devraient ainsi avoir le choix de décider s'ils veulent être chrétien ou non. Hobbes n'initie –t-il pas déjà le concept de la laïcité de l'Etat ?

Selon Jean-Jacques Rousseau : *« Le christianisme est une religion toute spirituelle »*[24]. C'est dire donc qu'une église qui se donne le pouvoir d'ordonner, de juger, d'absoudre, de condamner ou d'accomplir autres choses n'est pas une église mais un Etat civil. Ces deux formes de pouvoirs sont inventées dans le monde pour amener les hommes à mépriser leurs souverains légitime. Il n'y a pas une religion, une doctrine religieuse qui soit légitime que si le souverain en autorise l'enseignement car lui seul a reçu son pouvoir de Dieu et donc a le pouvoir de tout gérer sur son territoire. Aucun autre pouvoir ne saurait être encore plus grand au point de décider ou de commander quel que soit la nature et de celui qui le détient.

[22] - Robert Bellarmin, *Disputationes de Controversiis*, trad. de Janes Brodrick, Bruges, Descler de Brouwer, 1963.
[23] - Thomas Hobbes, *Op Cit*., p. 572.
[24] - Jean-Jacques Rousseau, *Op Cit*., p. 171.

Toute autre doctrine religieuse venant enseigner autre doctrine contraire à celui du souverain civil ne mérite pas d'être considérée. Le religieux qui prêche une autre doctrine autre que celle qui existait afin de troubler la cité n'est plus ministre de Dieu mais un rebelle. Aussi grand que soit un miracle, si néanmoins il tend à stimuler l'insoumission à l'égard du roi ou celui qui gouverne par l'autorité du roi, celui qui accompli ce miracle ne doit pas être considéré par les sujets comme envoyé pour aucune autre fin que de mettre leur loyauté à l'épreuve, de sorte que toute prédication à l'encontre du pouvoir royal qu'un peuple a reçu soit maudite comme le dit Paul aux Galates en ces termes : « *Si quelqu'un vous annonce un autre Evangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème »*[25]

Les Ecritures aussi reconnaissent l'autorité du souverain civil sur le souverain pontife. Jésus Christ exhorte tous ses ministres à une soumission totale aux autorités puisque son royaume n'est pas de ce monde et donc ne détient aucun pouvoir de commandement sur les sujets. C'est pourquoi dans le livre de Luc[26] il répond à celui qui lui demandait de dire à son frère de partager avec lui leur héritage en ces termes : *« O homme, qui m'a établi juge, ou pour faire vos partages ? »* Toute la doctrine enseignée par Jésus est en accord avec l'autorité civile et c'est ce qu'il a demandé aux apôtres et à tous ceux qui se sont investi à son ministère. Il faut rendre à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu. Et à Paul de renchérir en demandant que :

> Toute personne soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées par Dieu. « C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-mêmes[27].

[25] - Galates 1, 9
[26] - Luc 12, 14.
[27] - Rom 13, 1 – 2.

Comme on le voit bien, le christ lui-même recommandait déjà que l'autorité religieuse soit soumise au pouvoir civil ; ceci permet d'éviter les conflits inutiles.

Les apôtres, les ministres ou serviteurs du Christ et donc le pape n'ont reçu que pouvoir d'enseignement et non de commandement. Or dans le quatrième livre du *De Disputationes de Controversiis,* Bellarmin pour prouver que le pape est le juge suprême de toutes les questions de foi et de mœurs (ce qui équivaut à être le monarque absolu de tous les chrétiens du monde), affirme premièrement que les jugements du pape sont infaillibles, qu'il peut faire les vraies lois, punir ceux qui ne l'observe pas et enfin que toutes juridictions ecclésiastiques aient été conférées au pape par notre Sauveur. Or c'est là une des causes des conflits civils auxquels ont été victimes les nations européennes. Un conflit provoqué également par les idéaux de la réforme protestante qui rejette carrément l'existence et l'autorité du pape.

Au total, l'Église romaine sera accusée d'avoir abusé durant des siècles de la crédulité du peuple en inventant sans cesse des dogmes nouveaux sans lien avec la religion « vraie » (en particulier la croyance dans les enfers et l'idée que l'Église incarne le royaume de Dieu sur terre) dans le seul objectif d'en tirer le maximum de profit personnel. L'origine de la réforme protestante se trouve précisément dans cette critique de l'Église en tant qu'institution. Les fidèles n'ayant pas besoin d'intermédiaire terrestre pour communiquer avec leur Dieu, Martin Luther estime que tous les préceptes se trouvent uniquement dans les Ecritures saintes et c'est en suivant les lois divines que le chrétien montre sa foi Car : « *… Par la foi et pour la foi, selon qu'il est écrit : ''le juste vivra de la foi''* »[28].

[28] - Romain 1, 17.

Ainsi, le chrétien n'a plus besoin d'intermédiaire encore moins d'un pape pour son salut. C'est au cœur du Saint-Empire romain germanique au XVI^{ème} siècle que naissent les guerres religieuses qui mènent aux affrontements entre le protestantisme (réforme), et le catholicisme (traditionnel). C'est un mouvement dont la naissance est la protestation qui se décline en Réforme. Mais la philosophie hobbesienne tente de mettre fin à ces conflits que crée l'Eglise dans le monde. Quel est ainsi donc l'intérêt de cette pensée pour le monde d'aujourd'hui ?

3-2- Philosophie hobbesienne et question de paix dans le monde

La philosophie hobbesienne cherche à régler un problème majeur qui se posait aux Etats européens qui étaient pour la plupart des monarchies mais aussi qui se pose dans tous les Etats du monde : ce problème est celui de la cohabitation entre les autorités civile et spirituelle. Or, dans toutes les sociétés du monde, la vie des hommes est toujours partagée entre le civil et le spirituel. Il y a ainsi la nécessité de cohabitation entre les autorités civile et spirituelle. Le véritable problème qui se pose ici est que cette nécessaire cohabitation entraine cependant des conflits et diverses guerres civiles à l'intérieur des Etats.

Pour éviter ces guerres intestines inutiles pour le développent de toute nation, Thomas Hobbes propose que le pouvoir spirituel soit assujetti à celui civil. Ainsi, cela éviterait les conflits inutiles qui se déclenchent chaque fois entre autorités civile et spirituelle. Pour Hobbes, l'autorité civile étant celle qui détient le pouvoir militaire, c'est à elle d'assurer la protection de l'autorité spirituelle autant qu'elle assure la protection de tous les citoyens.

La pensée hobbesienne contribuait déjà dans ce XV^{e} siècle à l'avènement de la démocratie en mettant en place l'échafaudage de la chrétienté qui articule

très étroitement religion et pouvoir politique et en soumettant cette dernière à une nécessaire légitimation du pouvoir politique. Mais l'influence du religieux n'est pas non plus moins grande sur le politique. C'est ainsi que naquis la démocratie en Europe. Surtout que la pensée de Thomas Hobbes aborde la question de la laïcité de l'Etat.

La religion est nocive à l'Etat. Et c'est ce que pense aussi Machiavel[29], un philosophe politique qui n'a que mépris pour la religion chrétienne. Car selon lui, la religion chrétienne a entretenu la division de l'Italie et favorisé des mœurs dissolues. Allant dans le même sens, Spinoza[30] fait un pas de plus vers la laïcisation de l'État. Il pense aussi que le pouvoir civil devrait être séparé du pouvoir religieux mais aussi que le religieux devrait être subordonné au civil.

Comme Hobbes, ces deux philosophes que nous venons de citer défendent farouchement le pouvoir politique de toute emprise religieuse et prônent une totale l'autonomie de l'État, dont la légitimité ne se fonde plus sur aucun dogme théologique, mais uniquement sur des principes rationnels. Néanmoins, chez Hobbes, cette autonomie de la sphère politique n'entraîne pas pour autant la liberté d'expression dans l'espace public : certes, « la pensée est libre », nous dit Hobbes. C'est-à-dire que nul ne peut la contraindre par la force mais les convictions personnelles relèvent du « for intérieur » de chacun et ne peuvent faire l'objet d'une manifestation publique qu'à condition d'être autorisée par l'État. Si le souverain le souhaite, il peut même imposer un culte particulier. Ce qui importe c'est que l'espace public soit entièrement sous la coupe du pouvoir civil et de ne laisser entrevoir aucune dissension qui ferait craindre un retour à l'« état de nature », des guerres de religions pour ainsi dire, des troubles civiles.

La pensée hobbesienne a permis en somme d'établir un monde de paix et d'harmonie. Car ce que propose le philosophe anglais, c'est une théorie qui

[29]- Nicolas Machiavel, *Le prince*, Paris, GF-Flammarion, 1981.
[30] - Baruch de Spinoza, *L'Ethique*, trad. de Jules G. Prat, Paris, P.U.F. 2020.

permet de mettre fin aux guerres intestines au sein du même peuple. La plupart des pays européens ont pourtant souffert de ces genres de conflits depuis l'Antiquité. Les rituels religieux ayant souvent une dimension sociale, on voit bien en quoi le civil interfère ou impacte le domaine social. Par ailleurs le choix religieux des individus engendre souvent des comportements dont les conséquences socio-politiques peuvent être suffisamment graves. Qu'on le veuille ou non, la religion a une fonction sociale parce que l'homme est un tout et qu'il ne peut faire arbitrairement abstraction de ses convictions religieuses dans son comportement citoyen. Et c'est à ce niveau que se pose le véritable problème de cohabitation entre le pouvoir religieux et celui civil.

De toutes les façons, l'actualité, qu'elle soit nationale ou internationale, nous rappelle régulièrement les conflits entre religion et politique souvent nés de l'interférence entre les deux types de pouvoir. Mais il faut reconnaitre qu'aujourd'hui, est de plus en plus rare d'observer ces genres de conflits entre l'autorité politique et celle spirituelle ou religieuse au sein d'une même nation. Nous pensons que cet état de chose est dû au fait que la plupart de nos Etats aujourd'hui sont structurés sur le model que propose Thomas Hobbes et qui voudrait que le pouvoir religieux soit assujetti à celui civil. Aussi, il faut dire qu'il n'existe plus de conflits ouverts entre autorités civil et spirituel dans un pays.

Les types de guerres qu'on peut observer aujourd'hui, sont celles qui mettent au prise deux Etats différents, deux religions différentes, deux politiques différentes etc. mais la théorie hobbesienne a-t-elle pour autant réglé les problèmes de guerre dans le monde ?

CHAPITRE 4- ANALYSE CRITIQUE DE LA PENSEE HOBBESIENNE

4-1- L'Etat hobbesien : entre monarchie et démocratie

L'essence même de la religion, c'est d'unir les hommes. Or, si elles unissent généralement les fidèles d'une même religion, elles se divisent parfois en interne, mais surtout entre elles. Rappelons qu'au Moyen-Orient, des guerres déterminées par un contexte géopolitique et économique deviennent des guerres proprement interreligieuses ou intra- religieuses. La religion ne fait forcément pas la paix qu'elle prétend instaurer dans le monde. Elle créé et alimente malheureusement parfois la détresse sociale. Elle constitue également l'opium du peuple ; autrement dit, l'on se sert de la religion pour baratiner, pour manipuler les populations et tirer d'elles les plus grands intérêts politique et religieux ou même mystiques. C'est cet état de chose qui amène Thomas Hobbes à proposer cette solution qui consiste à subordonner l'Eglise à l'Etat. Le philosophe anglais veut créer un Etat fort, un Etat très fort et si puissant que rien ni personne ne peut l'égaler ou lui faire face. Hobbes ne conçoit donc pas que le pouvoir soit partager entre une certaine autorité religieuse et politique. Il propose que le souverain soit un « Léviathan », c'est-à-dire une autorité épouvantable qui peut faire peur à tout le monde sans exception, qui peut faire courber l'échine à tout le monde. On voit donc que pour ce philosophie, l'autorité doit se reposer sur la force.

Dans la représentation ou la description de l'image du Léviathan, on peut déjà voir la position d'arrière-plan que Hobbes réserve à la religion. Sur la couverture, on peut voir l'image du Léviathan dont la partie supérieure représente des régions vallonnées que domine le torse d'un géant ceint d'une

couronne, brandissant une épée dans la main droite et une croix épiscopale dans la gauche. Ces deux attributs de la puissance civile et ecclésiastique touchent à leur pointe une phrase latine inscrite au sommet de l'image : « *Non est potestas Super Terram quae Comparetur ei* », ce qui veut dire : il n'est pas de puissance sur terre qui lui soit comparable[31]. Le géant, ainsi décrit par la sentence, représente l'Etat, figuré sous la forme d'une entité organique homogène.

Les panneaux latéraux du frontispice se répondent et s'équilibrent, ceux de gauche illustrant des symboles du pouvoir civil (château-fort, couronne, canon, armes de guerre, bataille rangée), tandis que ceux de droite symbolisent le pouvoir ecclésiastique (église, mitre, foudres de l'excommunication, armes de la logique, tribunal ecclésiastique). Au centre, le titre est inscrit sur une sorte de lourde draperie évoquant le voile qui cachait le tabernacle dans *l'Ancien Testament*. Le torse et les bras du géant sont recouverts de quelque trois cents personnages minuscules, suggérant que le citoyen n'est « qu'une écaille sur la peau reptilienne du Léviathan ».

Dans la version imprimée, les regards de ces homoncules sont tous orientés vers la tête du géant, tandis que dans la version manuscrite destinée au roi Charles II, les regards sont dirigés vers le lecteur-roi : le souverain est en effet le public principal visé par Hobbes, plutôt que la masse des sujets, car son livre montre comment un souverain doit gouverner pour éviter la guerre.

Il est clair que Hobbes à travers cet ouvrage milite pour un pouvoir royal absolu et sans partage. Sans cela, il pense que la république risque de sombrer dans l'impasse. Les hommes ne peuvent pas servir deux maîtres à la fois. Hobbes suggère que, pour soulager leurs sujets, soit les souverains laissent aux mains du pape le pouvoir de diriger les hommes, soit ils prennent leur responsabilité et dirigent leurs sujets avec un pouvoir absolu et sans partage. Un

[31] - Job 41, 24.

souverain civil a donc « *le droit de juger quelles doctrines sont favorables à la paix, propre à être enseigné aux sujets, est dans toutes les républiques, inséparablement attaché au pouvoir civil souverain »*[32] . Il ressort de cela que le souverain civil a le plein droit de contrôler l'Eglise et surtout de savoir quelles sont les doctrines qui y sont enseignées. Nous passons ainsi d'une forme de démocratie puisque le pouvoir était partagé entre deux autorités différentes tout au moins, à une forme de monarchie qui peut toujours basculer vers la dictature. Le pouvoir souverain est donc désormais concentré entre les mains du souverain et peut donc piétiner la liberté des contractants puisque ayant reçu tous les pouvoirs, il n'y a aucun autre pouvoir pour le recadrer dans la mesure du possible. Car tous ceux qui détiennent le pouvoir, pense Montesquieu, sont toujours tentés d'en abuser. C'est pour cela d'ailleurs que ce philosophe politique propose la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, afin que le pouvoir puisse arrêter le pouvoir dans sa dérive dictatoriale[33].

L'idée de la laïcité de l'Etat que Hobbes introduit dans sa philosophie est novateur et renvoie à l'idée de démocratie qui est un régime politique de liberté. Néanmoins, chez lui, cette autonomie de la sphère politique n'entraîne pas pour autant la liberté d'expression dans l'espace public. Certes la pensée est libre, nous rappelle Hobbes, ce qui veut dire que nul ne peut contraindre le citoyen par la force mais les convictions personnelles relèvent du « for intérieur » de chacun et ne peuvent faire l'objet d'une manifestation publique qu'à condition d'être autorisée par l'Etat. Ce qui importe c'est que l'espace public soit entièrement sous le contrôle du pouvoir civil et de surveiller les débats religieux de peur que de nouvelles doctrines qui iraient dans la défaveur du pouvoir civil ne soit enseigné. C'est en cela que nous voyons d'ailleurs les signes d'une dictature possible dans la forme de démocratie que propose Hobbes. Mais en écartant le

[32] - Thomas Hobbes, *Op Cit*., p. 561.
[33] - Montesquieu, *De l'esprit des lois,* Paris, Nouvelle édition de Denis de Casabianca, 2019.

religieux ou le spirituel de toute gestion politique et civile, Hobbes ne crée-t-il pas un autre problème ?

4-2- Athéisme comme conséquence de la subordination du religieux au politique

Le véritable problème qui se pose aujourd'hui est sans doute celui de l'athéisme ou du nihilisme fondamental des hommes et notamment des Européens. Et c'est ce constat décevant qui amène l'historien allemand Rudolf Von Thadden : « *La France commence à peine à s'interroger sur un de ses impensés historiques : le refoulement des réalités religieuses hors de l'espace public* »[34]. Si nous voulons progresser dans la réflexion, il faut donc prendre la mesure de cet impensé en s'efforçant d'en comprendre les mécanismes.

La politique sans la morale serait un monde sans pitié qui ne serait rien d'autre que l'état de nature sous une autre forme. C'est pour dire que la politique doit forcément aller avec la morale. Et parlant des principes moraux, il faut reconnaitre que la religion est une institution capitale. Or, De plus en plus, les hommes ne croient plus en Dieu et les églises et mosquées sont délaissées. La religion a ce pouvoir de rassembler les hommes et surtout de fédérer les énergies pour un but. L'Etat doit se servir de la religion ; l'Etat doit profiter de la religion pour maitriser le peuple de façon pacifique. La religion est l'opium du peuple comme le disait Karl Marx. Ce qui veut dire que par la religion, on peut droguer le peuple, on peut le maitriser de façon tout douce en lui faisant croire à un monde meilleur que lui offrirait Dieu dans un avenir incertain. L'idée que Dieu peut tout faire, peut tout donner à l'homme pourvu qu'il soit patient et qu'il ait l'espérance en Dieu. Ces genres d'idées sont des idées qui peuvent servir au pouvoir politique à maitriser sa jeunesse nombreuse et affamée qui n'attend que

[34] - Rudolf Von Thadden, *Le Figaro Magazine* du 17/01/2004.

l’Etat lui offre un jour du travail, mais malheureusement une jeunesse totalement désœuvrée à laquelle l’Etat n’a aucun travail, aucun projet d’avenir

Ne faut-il donc pas repenser aujourd’hui à réaliser une fusion entre le pouvoir politique et le pouvoir spirituel. Le constat est patent aujourd’hui que les hommes sont sans Dieu de plus en plus aujourd’hui. Les églises se vident de plus en plus ou remplies de vieillards alors que les bars dancings, les buvettes et boites de nuit se remplissent et débordent parfois même de clients. Les hommes ne croient plus en Dieu de nos jours ; et cela est un fait.

L'effort à réaliser consistera aussi à penser ensemble démocratie et religion et à inventer un schéma qui rende compte de leurs relations, qu'elles soient conflictuelles ou harmonieuses. Reconnaissons que l'enjeu de cette réflexion est de taille. Car la démocratie n'est pas un régime politique parmi d'autres, une simple formule de gouvernement. Elle est un régime un peu plus complexe.

A mettre de côté la religion comme le stipule Hobbes et Machiavel, un citoyen n’en serait jamais un bon. En effet, la droiture morale trouve son fondement dans la morale divine. Hobbes ayant été témoin des différentes tensions civiles qui ont secouées certains pays européens à son époque, est parfaitement conscient de l'impact de l'imaginaire religieux sur les conceptions politiques de ses concitoyens. Ceux-ci préfèrent encore mourir plutôt que risquer de désobéir à Dieu, de sorte qu’aucun souverain humain ne fait le poids face à un commandement supposé divin.

Avec le concept de la laïcité par exemple, la France croyait avoir définitivement résolu le problème des religions, notamment celui du catholicisme en le considérant comme des espaces de la vie privée qui, de ce fait, n'avaient pas à interférer dans la vie publique. Il a fallu certainement qu’on arrive à cette solution extrême au XIX^{e} siècle, pour instaurer et stabiliser les

régimes politiques dans le monde. Mais croire qu'une telle résolution à elle seule du XIX[e] siècle puisse résoudre les problèmes qui se posent au XXI[e] siècle concernant la religion et la politique serait une erreur.

S'opposer à la religion comme le suggèrent d'autres, exige un athéisme militant, mais c'est revenir aussi aux guerres originaires à la fois du pouvoir et des religions. Il existe bien une autre manière d'établir les relations entre la religion et la politique. Il se résume au principe de la laïcité : non seulement comme séparation de l'État et des églises, mais à une attitude d'accompagnement. Car, se dire contre la religion ne veut pas dire s'opposer aux croyances, mais simplement cohabiter en toute indépendance. Voilà le sens à donner à la laïcité. Contrairement à ce qu'affirme Pierre Bayle, dans son ouvrage *Dictionnaire historique et critique*[35], qui estime que le corps politique n'a besoin d'aucune religion, nous ne pouvons plus nous passer de la religion.

La religion est un produit immatériel de la société et conditionnée par les conceptions morales. Elle seule nous permet de trouver une réponse à ces multiples questions que nous nous posons au quotidien, elle nous permet de trouver une explication à ces phénomènes qui échappent à notre entendement, et donc un soupire à nos illusions. Elle nous met en contact avec notre Sauveur béni et nous permet d'emprunter le chemin menant vers Lui. En d'autres termes, elle nous permet de connaitre le commencement des choses et leurs successions. Elle répond à notre doute et notre peur sur l'avenir. Elle exprime l'effet de détresse des hommes face aux mystères du monde et doit être soumise à une critique dans sa signification d'illusion collective.

Toute religion est imprégnée des images de consolation et d'intérêts sociaux. C'est en ce sens que Rousseau croit, en dépit de tout, que l'Etat ne fut fondé sans que l'Eglise ne lui ait servi de base. Il n'y a donc selon lui d'Etat sans

[35] - Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, Paris, Belles Lettres, 2015.

Eglise. A Warburton de renchérir, dans *Dissertation sur l'union de la religion, de la morale, et de la politique*[36] estimant que le christianisme est le plus ferme appui de l'Etat. L'influence de la religion sur les sujets est visible et capitale « *Les hommes n'eurent point d'abord d'autres rois que les dieux, ni d'autres gouvernements que théocratiques »*[37] proclame Rousseau en ce sens.

Le passage même de l'état de nature à l'état civil est une magie, une tache aussi complexe qui ne saurait être une réussite sans le concours frappant de la religion. L'Eglise et l'Etat n'ont peut-être rien de commun pour le citoyen mais il est à reconnaitre que pour la création même de la cité l'un (Eglise) a servi d'instrument à l'autre (Etat). Les hommes, à travers le pacte social ne saurait accepter soumettre leur liberté qu'à une volonté surhumaine.

Les institutions religieuses possèdent donc aussi bien un potentiel de paix que de guerre. Elles peuvent jouer les pacificateurs même si elles peuvent aussi être utilisées pour justifier la guerre. Le prince de machiavel doit néanmoins pouvoir s'adapter à cette donne, même s'il doit feindre autant que possible la religiosité pour paraître pieux aux yeux du peuple, ce qui nullement ne l'empêche d'« entrer dans le mal » si la nécessité l'exige, c'est-à-dire si la préservation de l'État l'impose. Le réalisme machiavélien veut en effet que l'on tienne compte de la « vérité effective de la chose », c'est-à-dire de l'expérience plutôt que d'un idéal illusoire. Or cette expérience nous apprend que le peuple vit dans l'opinion et l'imagination. La religion relève de ce genre d'apparence qui façonne les rapports de pouvoir entre les hommes. C'est bien la religion qui, dans *Les Discours sur la première décade de Tite-Live*, participe au succès de la république romaine en favorisant un état d'esprit fier, libre et courageux. Et c'est encore la religion, chrétienne cette fois, qui, du temps de Machiavel, mobilise les foules et atteste le succès du moine dominicain Savonarole, qui canalisa la

[36] - A. Warburton, *Dissertation sur l'union de la religion, de la morale et de la politique*, Londres, chez Guillaume Darrés, Nabu Press, 2011.
[37] - Jean-Jacques Rousseau, *Op Cit*., p.164.

ferveur populaire et parvint à la résolution des crises d'alors. Comme on le voit bien, les pouvoirs religieux et civil doivent être associés pour le bien être intégral du peuple.

CONCLUSION

Vivre bien et surtout en sécurité est le souhait de tous les citoyens du monde. Et dans cette même logique, Hobbes expose dans son ouvrage *Le Léviathan* comment un souverain doit gouverner pour éviter la guerre qui pour la plupart est causée par les mauvaises interprétations des Ecritures. Le philosophe anglais veut créer un Etat fort, un Etat très fort et si puissant que rien ni personne ne peut l'égaler ou lui faire face. Il ne conçoit donc pas que le pouvoir soit partagé entre une certaine autorité religieuse et politique. Il propose que le souverain soit un « Léviathan », c'est-à-dire une autorité épouvantable qui peut faire peur à tout le monde sans exception. Pour ce philosophe, la religion ne fait forcément pas la paix qu'elle prétend instaurer dans le monde. Les religions sont censées unir les hommes. Or, si elles unissent généralement les fidèles d'une même religion, elles se divisent parfois en interne, mais surtout entre elles. Et c'est ce qui pousse Thomas Hobbes à proposer cette solution qui consiste à subordonner l'Eglise à l'Etat.

C'est également le lieu de rappeler que mettre de côté la religion comme le suggèrent d'autres, exige un athéisme militant et le risque de revenir aussi aux guerres originaires à la fois du pouvoir et des religions est évident. Il existe bien une autre manière d'établir les relations entre la religion et la politique. Il se résume au principe de la laïcité : non seulement comme séparation de l'État et des églises, mais à une attitude d'accompagnement. Car, se dire contre la religion ne veut pas dire s'opposer aux croyances, mais simplement cohabiter en toute indépendance. Voilà le sens à donner à la laïcité. En dépit de ces dérapages observés au niveau de l'organisation et du fonctionnement de l'Eglise, il faut

reconnaitre que les individus ne peuvent plus se passer de la religion tant sur le plan spirituel que moral. Et comme les actions des hommes dérivent de leurs opinions, c'est donc dans la bonne gouvernance des opinions que consiste la bonne gouvernance des actions en vue de la paix et la concorde.

Si l’on ne peut donc plus se passer de la religion vu son importance capitale dans la vie des hommes, il faut quand même la recadrer, assainir le secteur et limiter au mieux les agissements des maîtres d’Eglise pour éviter d’entraver la sureté et la sécurité des pays.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1- Ouvrages spécifiques

- Hobbes Thomas, *Le Léviathan*, trad. de François Tricaud, Paris, éd. Sirey, 1971.
- Hobbes Thomas, *De Corpore, Sensation et expérience*, trad. de Arnaud Milanese, Paris, éd. ELLIPSES, 2004.

2- Ouvrages généraux

- Aristote, *Les Politiques*, Paris, éd. Vrin, 1966.
- Boardman John, *The Cambridge Ancient History*, Cambridge University Press, 1982.
- Calvin Jean, *Institution de la religion*, Paris, éd. Labor et Fides, 1957.
- Machiavel, *Le Prince*, Paris, éd. GF-Flammarion, 1981.
- Minois Georges, *Histoire du Moyen-Age*, Perrin, 2019.
- Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, Nouvelle édition de Dénis de Casbianca, 2019.
- Platon, *Apologie de Socrate, Criton*, *Phédon*, trad. de Luc Brisson, Paris, éd. Livre de Poche, 2017.
- Platon, *La République*, trad. de Baccou, Paris, éd. GF-Flammarion, 1996.
- Rousseau Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, éd. GF-Flammarion, 2012.
- Spinoza de Baruch, *L'Ethique*, trad. de Jules G. Prat, Paris, P.U.F, 2020.
- Spinoza de Baruch, Traité *Théologico-politique*, trad. de Jacqueline Lagrée et Pierre François Moreau, Paris, P.U.F., 2016.
- Warburton A., *Dissertation sur l'union de la religion, de la morale et de la politique*, Londres, chez Guillaume Darrés, Nabu Press, 2011.

3- Les Dictionnaires

- Bayle Pierre, *Dictionnaire historique et critique*, Paris, Belles Lettres, 2015.
- Kazhdan Alexandre, *Dictionary of Byzantium*, New York et Oxford University Press, 1991.
- *Dictionnaire Universel*, Paris, 3e éd. Hachette Edicef, 1995.

4- Autres documents

- Bellarmine Robert, *Disputationes de Controversiis*, trad. de James Brodrick, Bruges, Descler de Brouwer, 1963.
- Gracian Baltazar, *Le Criticon* (1), Paris, ALLIA, 1998.
- Thadden Rudolf, *Le Figaro Magazine* du 17/10/2004.

TABLE DES MATIERES

Sommaire 2
Dédicace 3
Remerciements 4
Résumé 5
Introduction 6
PREMIERE PARTIE- POUVOIR CIVIL ET POUVOIR SPIRITUEL……..……8
CHAPITRE 1- GENERALITES SUR LES POUVOIRS POLITIQUE ET SPIRITUEL OU ECCLESIASTIQUE 9
1-1- Pouvoir politique ou civil 9
1-2- Autorité ecclésiastique ou spirituelle 10
1-3- Origine et fondement des pouvoirs spirituel et politique 11
1-3-1- Le pouvoir spirituel 11
1-3-2- Le pouvoir civil 13
CHAPITRE 2- INTERDEPENDANCE ET SUBORDINATION ENTRE LES POUVOIRS CIVIL ET SPIRITUEL 16
2-1- Lien entre pouvoir civil et pouvoir spirituel 16
2-2- Immixtion de l'autorité spirituelle dans le pouvoir civil ou du civil dans le spirituel .. 18
DEUXIEME PARTIE- PORTEE ET LIMITES DE LA PENSEE HOBESIENNE 23
CHAPITRE 3- PORTEE DE LA THEORIE HOBBESIENNE DE L'ETAT 24
3-1- Hobbes et la problématique de la séparation des deux pouvoirs 24
3-2- Philosophie hobbesienne et question de paix dans le monde 29
CHAPITRE 4- ANALYSE CRITIQUE DE LA PENSEE HOBBESIENNE 32
4-1- L'Etat hobbesien : entre monarchie et démocratie 32
4-2- Athéisme comme conséquence de la subordination du religieux au politique 35
CONCLUSION 39
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 41
TABLE DES MATIERES 43